



LIGUE BOULISTE RÉGIONALE OCCITANIE

Règlement Championnat AS Féminines Ligue Occitanie saison 2024-2025

ORGANISATION

1ère phases qualificative par zone (poule et match aller-retour).

2ème phase ¼ de finales par match sec sur le terrain du 1er nommé et ½ finales et finales par match sec sur terrain neutre si possible.

Les modalités de qualification pour les ¼ de finales seront définies ultérieurement par la commission féminine suivant le nombre d'équipes engagées.

CALENDRIER

Dès la fin des inscriptions la commission féminine établira un calendrier et enverra un appel à candidature aux présidents de CBD pour l'organisation des ½ finales et finales.

Les journées de championnat sont prévues le dimanche 14h. Les équipes pourront s'entendre pour jouer une rencontre a une autre date et horaire en remplissant et adressant une demande à la commission féminine (demande ci-joint).

En cas de non-entente entre les 2 équipes la date initialement prévue au calendrier devra être respecté sous peine de forfait des 2 équipes.

PARTICIPATION

La feuille d'engagement devra parvenir aux responsables de zones avant le **15 septembre 2024 20h**.

Equipes composées de 5 joueuses minimum (pas de maximum), formées en AS, ESB, ouvert aux licenciées F3, F4, Loisirs, F15, F18 surclassées et pas inscrites sur les listes de haut niveau et une seule F2 non déclarée dans une équipe (disputant le championnat qualificatif au France double).

Les joueuses devront à chaque rencontre présenter leur licence en règle (tampons, photo etc....)

Une joueuse ayant participer à une rencontre avec une équipe ne pourra en aucun cas participer à une autre rencontre avec une autre équipe sous peine de disqualification des 2 équipes concernées.

Les équipes devront fournir à la commission féminines le nom, le numéro de téléphone et la boîte mail d'un ou d'une responsable et renvoyer aux responsables de zone les feuilles de match dument remplies et signées (pas de résultats par téléphone sans feuille de match).

REGLEMENT FINANCIER

La Ligue Occitanie attribuera une indemnité forfaitaire pour les frais kilométriques au prorata effectués par les équipes.

Les équipes devront s'acquitter à la ligue Occitanie d'un droit d'engagement de 20€, il devra parvenir au trésorier de la Ligue Bouliste Occitanie 61 Rue de Négogousse 31100 Toulouse avant le 01 septembre 2024 20h.

La ligue reversera la totalité des engagements sous forme de primes aux équipes ½ finalistes, finaliste et vainqueur ces indemnités et primes seront versées à l'issue du championnat.

Responsable zone Méditerranée

Christophe ASCOLA 07 70 04 98 83 Mail:christophe.ascola@gmail.com

Responsable zone Pyrénées

Jean Claude CHATEAUZEL 06 58 50 90 02 Mail:jc.chateauzel@ffboules.fr



LIGUE BOULISTE RÉGIONALE OCCITANIE

REGLEMENTATION SPORTIVE

Application du règlement sportif du championnat national des AS $\frac{3}{4}$

REGLEMENTATION PARTICULIERE

La joueuse F2 ne peut pas participer aux épreuves individuelles (simple et point, tir ciblé)
Le quota dans l'équipe ou sur le terrain des joueurs de DIV 3 et DIV 4 ne s'applique pas.

CLASSEMENT

Phase de poules

- Victoire 4 points
- Nul 2 points
- Défaite 1 point
- Forfait 0 point

En cas d'égalité en fin de phase de poules :

- Nombre de victoires
- Goal average direct entre les équipes
 - Points fait
 - Points pris

En cas d'égalité match sec et phase Finale :

- Epreuve d'appui (voir déroulement d'une rencontre).

DEROULEMENT DES RENCONTRES

- 1er Tour = 1 Simple et 2 Doubles en 13pts ou 1h30
- 2ème Tour = 3 Points ciblés et 1 Tir ciblé
- 3ème Tour = 1 Triple et 1 Double en 13 pts ou 1h30

COTATIONS DES EPREUVES

- 1er tour 12 pts= Victoire 4pts, nul 2pts, défaite Opt
- 2ème tour 8pts= Victoire 2pts, nul 1pt, défaite Opt
- 3ème tour 10pts= **Triple Victoire 6pts, nul 3pts, défaite de Opt**
Double Victoire 4pts, nul 2pts, défaite Opt

DEROULEMENT EN CAS D'EGALITE EN MATCH SEC (réglementation particulière)

Un tour supplémentaire avec une épreuve de point et de tir placement des cibles (voir règlement sportif 24-25 annexe IV article 5 pages 59-60) sera disputé de la façon suivante :

- Désignation des joueuses devant participer aux épreuves. Une joueuse peut participer au point et au tir, sauf la joueuse F2 (épreuve individuelle).
- 5 minutes d'échauffement.
- **Épreuve de point 1 boule jouée par 3 joueuses différentes (pas de biberon).**
- **Epreuve de tir 2 boules jouées par 1 joueuse (pas de carreaux).**
- L'équipe devant jouer en premier est désignée par tirage au sort.
- Une joueuse de chaque équipe joue alternativement et dans l'ordre de désignation. Est déclarée vainqueur l'équipe ayant réussi le plus grand nombre de boules sur les 8 lancées.
- En cas de nouvelle égalité renouvellement des épreuves, les joueuses pouvant être différentes des épreuves précédentes.

